



Reconnaissance AEAJ N° 25675

Titulaire

Türenfabrik Safenwil AG
Kanalstrasse 14
5745 Safenwil
Schweiz

Fabricant

Türenfabrik Safenwil AG
5745 Safenwil
Schweiz

Groupe

241 - Portes coupe-feu

Produit

BRANDSCHUTZTÜRE MIT SCHALLDÄMMKERN, 1-FLÜGELIG

Description

Porte avec/sans partie supérieure en panneau de particules (10mm et 2x11mm), recouverte des 2 côtés de plaques de liège (3mm) et plaques MDF (3.0mm), avec/sans intercalaire en ALU (0.4mm), cadre en bois dur avec profilé d'acier, E=45mm, affleurée/à battue, avec joints INTUMEX, huisserie métallique avec joints INTUMEX et caoutchouc

Utilisation

EI 30
Btest=1100mm, Htest=2220mm
pm / pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

EMPA, Dübendorf: Rapport d'essai '5214 000 526/10' (08.03.2013), Renseignement technique '5214 000 526/50' (10.06.2014)

Conditions d'essai

EN 1363-1, EN 1634-1

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2024

Date d'édition

04.09.2019

Remplace l'attestation du

13.11.2014

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Gérald Rappo



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B). Les diminutions dimensionnelles sont admises pour tous les types de portes.

Portes pivotantes ou battantes

- Catégorie B: augmentation de dimension admise jusqu'à 15% en largeur, 15% en hauteur et 20% en surface.
Bmax=1265mm Hmax=2553mm Smax=2.93m²

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en bois

- L'épaisseur des vantaux ne doit pas être réduite, mais il est permis de l'augmenter.
- Il est permis d'accroître l'épaisseur du vantail ou sa masse volumique sous réserve que l'augmentation totale du poids ne dépasse pas 25%.
- Pour les panneaux à base de bois (aggloméré, contreplaqué, etc.), la composition (type de résine, etc.) ne doit pas changer par rapport à celle soumise à l'essai.
- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.
- Les stratifiés et les placages en bois décoratifs jusqu'à 1.5mm d'épaisseur peuvent être ajoutés sur les faces (mais pas sur les bords) des portes battantes satisfaisant aux critères d'isolation thermique I. Les stratifiés décoratifs incombustibles ainsi que les stratifiés décoratifs combustibles de plus de 1.5mm d'épaisseur appliqués sur des vantaux ne sont pas autorisés.



Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEA1

Reconnaissance AEA1 n° 25675

Requérant : Türenfabrik Safenwil AG

Durée de validité : 31.12.2024

Date d'édition : 04.09.2019

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:
Technische Auskunft EMPA Dübendorf n° 5214 000 526/50 du 10.06.2014

- Huisserie métallique enveloppante: Elkuch „UD34.EB.LBW.EI 30“
- Couche supérieure MDF Lesonit 3mm, E=44mm / avec ALU E=45mm
- Couche supérieure HDF Homadur 5mm, E=47mm / avec ALU E=48mm

Autres variantes selon chiffre 4